Commune de BRICQUEVILLE LA BLOUETTE n° 5

□ **Le Mot du Maire** □ : *En cette fin d'année, l'écho bricquevillais permet au conseil municipal et aux associations de retracer leurs activités pour l'année écoulée et à venir.*

Au niveau communal, plusieurs dossiers ont bien avancé:

- * La réfection et l'aménagement de la cour des écoles : (travaux financés par la 4C)
- *Le fleurissement et l'embellissement du bourg réalisé par les jeunes du lycée agricole
- * Les nombreux travaux de voirie dont la réfection de la rue du val de Soulles
- * Pour ce qui est des projets début 2012, nous aurons l'installation d'un radar pédagogique sur la départementale 20, la sécurisation à l'intérieur du bourg et dans les lotissements avec des zones où la vitesse sera limitée à 20 km/h.

Sans pessimisme, mais avec réalisme et pragmatisme, nous travaillons tous les jours avec nos moyens pour faire en sorte que le vivre ensemble dans notre agréable commune soit possible je vous souhaite une bonne fin d'année 2011.

Claude PERIER

Recensement

Du 19 janvier au 18 février 2012, notre commune va être recensée. Nous vous invitons à réserver le meilleur accueil aux deux agents recenseurs qui parcourent la commune dans leur secteur défini. Nous rappelons que les recevoir est une obligation ainsi que répondre au questionnaire qu'ils vous remettront. Une lettre d'information vous sera adressée début janvier.

Association Saint Jouvin

L'association Saint Jouvin à travers ses sections, propose de nombreuses activités aux Bricquevillais dans une ambiance conviviale, alors ! PARTICIPEZ ! Inscrivez-vous, sortez de votre coquille !

Voici les dates à retenir:

Samedi 10 décembre 2011 : marché de Noël

<u>Jeudi 15 décembre 12h15</u> repas de Noël pour les enfants des écoles

Jeudi 15 décembre en soirée, repas et animation pour les plus de 60 ans

Samedi 17 décembre 15h, arrivée du Père Noël, place de la mairie

vendredi 13 janvier 2012 18 h 45 Vœux du Maire

- <u>samedi 21 janvier 2012 à 17 h AG</u> anciens combattants
- <u>samedi 17 mars 2012</u> tournoi de tennis de table
- <u>dimanche 15 avril 2012</u> vide greniers et vide jardins
- dimanche 3 juin 2012 repas de l'association
- <u>dimanche 26 août 2012</u> tournoi de pétanque

Services à connaître

Ouverture de la mairie au public (téléphone : 02 33 45 30 12) : Mardi de 9 heures à 12 heures Jeudi de 17 heures à 18 heures Vendredi de 9 heures à 12 heures

permanences du maire conseiller général tous les jeudis de 17 h à 19 heures permanences des adjoints : le lundi matin, de 9 h30 à 11 heures

Les écoles :

Direction du RPI, école d'Heugueville sur Sienne : tél. 02.33.45.46.59 Ecole de Bricqueville la Blouette : tél. 02.33.07.43.60 Ecole de Tourville sur Sienne : tél. 02.33.47.13.96

La réforme territoriale

La réforme des collectivités territoriales est en marche.

Abondamment dénoncé, « le mille-feuilles » des différentes collectivités territoriales est devenu un pudding indigeste « et a suscité lors des élections sénatoriales du 25 septembre dernier, un vif mécontentement chez une partie des grands électeurs sans étiquette partisane qui représente 40 à 50 % du corps électoral » relève le Figaro . A quoi s'ajoutent les destructions des services publics dans les communes et les départements.

La réforme territoriale (suite)

I. Avant la réforme :

Il y a d'abord les trois niveaux bien connus : les communes et leurs conseils municipaux , les départements créés comme les communes par la révolution et gérés par leurs conseils généraux, les régions plus récentes dotées en 1982 d'une assemblée élue au suffrage universel, le conseil régional. A ces trois niveaux, s'ajoutent quelques autres échelons au titre de l'intercommunalité. On les appelle globalement les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce sont en fonction de leur taille :

- les communautés de communes : Bricqueville appartient à la communauté communes du canton de Coutances (la 4C)
 - les communautés d'agglomération
 - les communautés urbaines

Enfin les communes adhèrent très souvent à des syndicats intercommunaux.

Ces EPCI ou syndicats intercommunaux sont gérés par des assemblées élues au suffrage **indirect.** Les délégués de chaque commune y sont désignés par leur conseil municipal.

II. après la réforme :

Aucun des échelons décrits ci-dessus ne disparaît vraiment totalement. Ils sont parfois appelés à changer de nom : « communauté urbaine » devenant « métropole » par exemple.

En revanche apparaissent d'autres types de communes ou d'intercommunalités : les communes nouvelles, les communes déléguées, les métropoles, le grand Paris.

L'Etat, via les préfets, a repris la main pour dessiner le paysage de demain. Une commission départementale de coopération intercommunale, présidée par le préfet, est en charge de cette tâche. Chaque assemblée délibérante des communautés et communes devait délibérer sur le projet de schéma. Seuls trois mois étaient accordés, le non positionnement valant acceptation.

Donc, vous voyez bien que depuis plusieurs mois, l'intercommunalité est vraiment au cœur de nos débats municipaux.

Notre assemblée communale s'est prononcée le 28 juillet 2011. Le conseil municipal, à la majorité, a émis un avis défavorable à la fusion proposée par le préfet : fusion des communautés de communes de Cerisy la salle , de Saint-Sauveur Lendelin, de Saint-Malo de la Lande et de la 4C.

Argumentaire sur cet avis défavorable :

- la loi impose un seuil de 5000 habitants. La communauté de communes de Coutances à elle seule, représente 13 000 habitants ;
- absence de démocratisation sur le périmètre proposé. La gouvernance, les compétences, les finances ne sont pas connues ;
 - manque de proximité des futures instances décisionnelles ;
 - suppression de postes d'agents territoriaux ;
 - découpage géographique proposé sans concertation, dans la précipitation et en période estivale.

Le 29 juillet 2011, le conseil communautaire (4C) émet un ami favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que proposé par le préfet de la Manche.

Le 28 novembre 2011, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) approuve dans son amendement n° 7, le retrait de la communauté de communes du canton de Saint-Malo de la lande du projet de fusion avec les communautés communes des cantons de Cerisy la Salle, Coutances, Saint-Sauveur Lendelin.

Le canton de Gavray qui envisageait une fusion avec le canton de Montmartin sur mer et plage bocage n'a pu se réaliser suite au rapprochement de plage et bocage au pays Granvillais. Le canton de Gavray envisage maintenant une fusion avec les communautés de communes des cantons de Cerisy la Salle, Coutances et St Sauveur Lendelin; les communes et la communauté de communes du canton de Coutances sont invitées à délibérer. Ce sera sur ce schéma que les élus vont se concerter pendant l'année 2012 pour définir les modalités de fusion. Ce nouveau périmètre est-il définitif? A priori non. Fin 2012, le préfet prendra l'arrêté de périmètre, les conseils municipaux du canton auront trois mois pour délibérer sur le projet périmètre ainsi que sur la catégorie et les statuts de ce nouvel EPCI. À défaut de délibération, l'avis sera réputé favorable.

(Le Sénat a abrogé le 16 novembre 2011, les dispositions relatives aux conseillers territoriaux et propose d'organiser des Etats généraux de la démocratie territoriale dont l'objectif est d'engager un processus qui partirait des territoires et non pas des bureaux des ministères en desserrant pour plus de concertation la contrainte du calendrier prévu par la loi du 16 décembre 2010).